Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits 17,056, dont le quart

est de 4,264.

me

ère-

par

mé

ue

au

6-

16

Nombre des votants, 13,742. Bulletins blancs et nuls, à déduire, 262. Suffrages exprimés 13,480, dont la majorité absolue est de 6,741.

Ont obtenu:

MM. Cordier..... 4.931 voix. Dr Chapuis 4.284 de Tinseau 4.255 —

Aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue. Un second tour de scrutin a été par suite nécessaire; il a eu lieu le 6 octobre et a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 17,082. Nombre des votants, 13,168.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 344. Suffrages exprimés, 12,824.

Ont obtenu:

MM. Cordier..... 7.271 voix. de Tinseau..... 5.558 —

M. Cordier a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Cordier, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose, en consequence, de valider son élection.

(Les conclusions du 7º bureau sont adoptées. - M. Cordier est admis.)

M. Du Bodan, rapporteur.—Département de l'Oise, arrondissement de Senlis.

Le premier tour de scrutin n'a pas abouti. Au 2º tour, le 6 octobre, les élections ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 25,178. Nombre des votants, 17,943.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 839. Suffrages exprimés 17,104.

Ont obtenu:

MM. Gaillard (Jules)..... 10.510 voix. Perrot 6.556 -

M. Gaillard (Jules) a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Gaillard (Jules), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 7e bureau sont adoptées. - M. Gaillard (Jules) est admis.)

M. Haulon, rapporteur. - Département du Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire. Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 29,468, dont le quart

est de 7,367.

Nombre des votants, 19,291.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 2,986. Suffrages exprimés, 16,305, dont la majorité absolue est de 8,153.

Ont obtenu:

MM. Bony-Cisternes..... 12.012 voix. 3.904 -Catala..... Tixier.....

M. Bony-Cisternes a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au

dossier. M. Bony-Cisternes, conseiller général, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 8º bureau sont adoptées. — M. Bony-Cisternes est admis.)

M. Roy de Loulay, rapporteur. - Département du Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 23,914, dont le quart est de 5,979.

Nombre des votants, 20,051.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 217. Suffrages exprimés, 19,834, dont la majorité absolue est de 9,918.

Ont obtenu:

MM. Ledieu..... 10.737 voix. Seas.... 9.097 —

M. Ledieu (Elie-Albert) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Ledieu (Elie-Albert), ayant été président du tribunal de commerce d'Arras, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptées. — M. Ledieu est admis.)

M. Joseph Reinach, rapporteur. - Département du Rhône, 4e circonscription de Lyon.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 8,568, dont le quart est de 2,142.

Nombre de votants, 6,149.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 71. Suffrages exprimés, 6,078, dont la majorité absolue est de 3,040.

Ont obtenu:

MM. Lagrange (Etienne-Victor) 3.255 voix Clovis Hugues..... 2.610 — 210 — Rogier.....

M. Lagrange (Etienne-Victor) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Lagrange ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8° bureau sont adoptées. — M. Lagrange est admis.)

M. Félix Faure, rapporteur. — Département du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 16,648, dont le quart

est 4,162. Nombre des votants, 14,210.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 110. Suffrages exprimés, 14,100, dont la majorité absolue est 7,051.

Ont obtenu:

MM. Jonnart (Célestin-Auguste) 7.828 voix. Levert..... 6.269 —

M. Jonnart (Célestin-Auguste) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité

absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jonnart faisant partie du conseil général du Pas-de-Calais, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8° bureau sont adoptées. - M. Jonnart est admis.)

M. le comte Greffülhe, rapporteur. Département du Rhône, arrondissement de Lyon, 7e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 12,708, dont le quart est de 3,177.

Nombre des votants, 8,439.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 98. Suffrages exprimés, 8,341, do t la majorité absolue est de 4,171.

Ont obtenu:

MM. Bérard..... 3.544 voix. Ribard 2.629 -Milleron..... 2.163 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un 2º tour de scrutin le 6 octobre.

Ont obtenu:

MM. Bérard..... 4.708 voix. Ribard 2.918 — Milleron

M. Bérard a été proclamé député, comme ayant réuni la majorité des suffrages ex-

primés. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossie. M. Bérard, ayant fait partie du conseil municipal de Lyon, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8° bureau sont adoptés. — M. Bérard est admis.)

M. Bovier-Lapierre, rapporteur. — Département du Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand, 1re circonscription. Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné lieu à un scrutin de ballottage. Le scrutin de ballottage du 6 octobre a

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 25,864. Nombre des votants, 19,373.

Nombre des suffrages exprimés, 19,199.

Ont obtenu:

MM. Fernand Mège..... 10.383 voix. le docteur Blatin..... 8.350 de Douhet 463 — Gasquet Voix perdues..... 205 —

M. Fernand Mège a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre

des suffrages.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Fernand Mège remplit les conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptés. — M. Mège est admis.)

M. Gustave Rivet, rapporteur. - Département du Rhône, arrondissement de Villefranche, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 23,354, dont le quart est de 5,839.

Nombre des votants, 12,297. Bulletins blancs et nuls, à déduire, 715.